

## **REGLEMENT D'OCCUPATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au conseil :

Les équipements sportifs sont occupés par différents utilisateurs, qu'ils soient associatifs ou non.

Ils sont aussi mutualisés selon des créneaux horaires validés et gérés par le service gestionnaire, à savoir la direction des sports.

Conformément à la réglementation, toute occupation d'un bien appartenant à la commune doit être autorisée.

Dans l'optique de simplifier les procédures et de sécuriser les occupations, il est proposé d'adopter un règlement d'occupation pour les équipements sportifs qui sont mutualisés.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil d'adopter un règlement d'occupation pour :

- La ferme Gravelinoise
- La piscine municipale
- La salle de sports Denis Cordonnier
- La salle de sports annexe Norbert Merlen
- La salle de sports du Polder et le plateau multisports
- La salle de sports Maurice Baude et la piste d'athlétisme
- La salle de sports des Huttes
- La salle de sport « Frédéric Petit »
- La base Nautique et de plein air « Jean Binard »
- La base de char à voile (y compris les bâtiments modulaires dans la cour)
- Le stade des Huttes
- Le stade du Moulin et la piste d'athlétisme

Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper, à titre précaire et révocable, les biens mis à sa disposition.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement d'occupation.

La Commission Municipale « Administration Générale - Finances - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 10 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2026 - 18h00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Monsieur Julien VEYER Adjoint au Maire

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoint au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Daniel WILMOT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,  
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame VERSTRAET,  
Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,  
Monsieur Daniel BOLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur ASSICE.

**Démissionnaires :**

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Approuve le règlement d'occupation ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

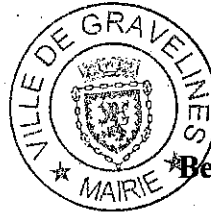
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 JUIN 2026  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Secrétaire de Séance,**



**Julien VEYER**

**Le MAIRE,**



**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le **23 JUIN 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **23 JUIN 2026**